

CONSEIL DEPARTEMENTAL REUNION DU 9 NOVEMBRE 2021 MOTION

Présidence : M. Jean-Marie BERNARD

Secrétariat : Mme Valérie GARCIN-EYMEOUD

En présence de tous les membres en exercice, à l'exception de :
Mme Béatrice ALLOSIA ayant donné pouvoir à M. Patrick RICOU
Mme Claire BARNEOUD donne procuration à M. Eric PEYTHIEU
Mme Marine MICHEL donne procuration à M. Christian HUBAUD
M. Arnaud MURGIA donne procuration à M. Marcel CANNAT
M. Lionel PARA donne procuration à Mme Evelyne COLONNA

MOTION PRÉSENTÉE PAR JEAN-MARIE BERNARD,
PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT DES HAUTES-ALPES,
AU NOM DES 30 CONSEILLERS DÉPARTEMENTAUX HAUT-ALPINS

Soutien à la filière “lavande et lavandin” : les huiles essentielles ne sont pas des produits chimiques ordinaires

Le Conseil Départemental adopte, à l'unanimité, la motion ci-après, déposée par Monsieur Jean-Marie BERNARD au nom des 30 conseillers départementaux haut-alpins.

Considérant que

En décembre 2019, la Commission européenne a adopté son Pacte Vert, une nouvelle stratégie de lutte contre les évolutions climatiques qui affiche l'objectif ambitieux pour l'Union d'atteindre la neutralité climatique d'ici 2050. Ce Pacte Vert européen est un changement radical de stratégie économique, impactant toutes les politiques de l'Union : politique industrielle, politique commerciale, Politique Agricole Commune (PAC), politique de concurrence, le marché intérieur, etc.

“Le Pacte Vert, c'est la nouvelle stratégie de croissance de l'Europe”, défend la Présidente de l'exécutif européen, Ursula von der Leyen. Une croissance que l'Union veut vertueuse, cadrée par le fait qu'aucune politique européenne ne devra faire barrage à la transition écologique.

Parmi les mesures envisagées dans le cadre de cette nouvelle stratégie figure la durabilité dans le domaine des produits chimiques. L'Union souhaite tendre “vers un environnement exempt de substances toxiques” en visant “spécifiquement à interdire les substances chimiques les plus nocives présentes dans des produits de

consommation” que peuvent être les jouets, cosmétiques, textiles, ou denrées alimentaires.

Considérant par ailleurs que

Cette démarche nécessite une nouvelle méthode d'évaluation des risques pour la santé et l'environnement d'un certain nombre de substances ou molécules afin d'éviter allergies et autres perturbateurs endocriniens. Une démarche qui peut sembler louable puisque tendant vers plus de protection des consommateurs et de l'environnement mais qui, à aucun moment, ne prend en considération la complexité et la spécificité des produits naturels et en particulier des huiles essentielles.

L'huile essentielle de lavande compte plus de 600 molécules identifiées. La nouvelle méthode d'évaluation des risques consiste à toutes les considérer individuellement et non comme un tout aux propriétés et vertus bien spécifiques.

Si la Commission européenne va au bout de sa démarche, les huiles essentielles de lavande et de lavandin pourraient donc être classées parmi les produits dangereux à moyen terme, le projet législatif étant attendu pour fin 2022 en vue de sa mise en application en 2025.

Le Conseil Départemental des Hautes-Alpes, particulièrement conscient des enjeux pour de nombreux professionnels (la France est le premier producteur d'huiles essentielles de lavandin et le deuxième de lavande ; en Provence-Alpes-Côte d'Azur, 9 000 emplois directs sont concernés, mais aussi 17 000 emplois indirects issus du tourisme et de la production de miel) et particulièrement attaché à cette filière agricole (une centaine de producteurs dans les Hautes-Alpes),

Exprime sa pleine solidarité et confiance en cette filière porteuse d'avenir, marquée par une croissance forte chaque année, et en ses professionnels.

Soutient les initiatives prises par le Président de la Région SUD Provence-Alpes-Côte d'Azur, Monsieur Renaud MUSELIER, afin d'infléchir la position de Bruxelles.

Une délégation d'élus locaux et de professionnels du secteur, accompagnée de Monsieur Renaud MUSELIER, s'est rendue à la Coopérative Agricole Plantes à Parfum de Provence, à Puimoisson dans les Alpes de Haute-Provence, le 26 août dernier, affichant un soutien unanime et sans faille aux lavandiculteurs et salariés du secteur.

En région sud, en particulier dans les territoires du Buëch, le secteur revêt une importance de taille sur le plan économique, social et environnemental.

Demande à l'Union européenne de prendre en considération le fait que les produits naturels – et les huiles essentielles en particulier - ne sont pas des produits chimiques ordinaires et qu'il convient de les classer différemment de ceux qui peuvent être trouvés dans des matières transformées comme les plastiques, textiles, etc... comme ça a été le cas entre 2014 et 2016 dans le cadre du programme REACH, qui avait pour mission d'élaborer des lignes directrices spécifiques pour les huiles essentielles.

Le Président du Département
des Hautes-Alpes

Signé par : Jean-Marie BERNARD Date : 30/11/2021 Qualité : Président du Conseil Départemental

Jean-Marie BERNARD